



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALES/16065
24 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN LIBRARY

OCT 28 1983

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 21 octobre 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Honduras auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la lettre que le Ministre des relations extérieures du Honduras, M. Edgardo Paz Barnica, a envoyée le 17 octobre aux ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora, à savoir M. José Alberto Zambrano Velasco (Venezuela); M. Rodrigo Lloreda Caicedo (Colombie), M. Bernardo Sepulveda Amor (Mexique) et M. Oyden Ortega (Panama). La lettre en question concerne l'intention du Gouvernement nicaraguayen de saisir l'Assemblée générale des Nations Unies de la question de l'Amérique centrale. La mission du Honduras auprès de l'Organisation des Etats américains a porté le texte de cette lettre à la connaissance des Etats membres de cette organisation. La lettre en question est libellée comme suit :

"Tegucigalpa, le 17 octobre 1983. Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de me référer à l'inscription à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la demande du Gouvernement nicaraguayen, de la question relative à la situation en Amérique centrale et aux négociations de paix. On m'a fait savoir que le débat à l'Assemblée générale commencerait le 9 novembre prochain et que le Nicaragua s'employait activement à encourager des pays ou groupes de pays à intervenir à ce débat. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, au nom du Gouvernement hondurien, lors de mon récent passage à l'Organisation des Nations Unies, l'examen de cette question à l'Organisation entrave la mission de paix que les pays d'Amérique centrale ont confiée au Groupe de Contadora et fait sortir l'examen des problèmes de la région du contexte latino-américain en les plaçant sur le plan de l'affrontement Est-Ouest, dans le but manifeste de polariser et d'universaliser la crise qui sévit en Amérique centrale. Le Gouvernement hondurien croit savoir que les pays membres du Groupe de Contadora se sont déclarés opposés à ce que la question de l'Amérique centrale soit examinée à l'Assemblée générale et il espère que votre gouvernement prendra les mesures

qu'il jugera les plus opportunes afin d'éviter que la mission de paix du Groupe ne soit entravée par un débat ou par des projets de résolution dont le Gouvernement hondurien sait que le Nicaragua a l'intention de présenter. Je tiens également à vous signaler que les mesures prises par le Gouvernement nicaraguayen s'inscrivent en violation des engagements pris par le Honduras et le Nicaragua à l'égard du Groupe de Contadora et risquent en définitive de reléguer au second plan les bons offices du Groupe et de compromettre les efforts visant à apporter une solution globale et régionale de la crise, ce qui risquerait d'avoir des répercussions très négatives et de retarder le règlement diplomatique du conflit que connaît l'isthme centraméricain. Veuillez agréer de nouveau les assurances de ma plus haute considération. Le Ministre des relations extérieures, (Signé) Edgardo Paz Barnica."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte qui précède comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Honduras
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) M. Roberto HERRERA CACERES
